

DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
de BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet

**Subvention 2024 de la
commune au CCAS**

Séance **du 30 janvier 2025**

L'an deux mille vingt cinq
Le 30 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de **DAMBENOIS**
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de **Monsieur POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Date de la convocation :	21/01/2025
Date d'affichage :	03/02/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s) :	12
Absent(s) :	2
Votant (s) :	13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absents excusés : M. BOUKHEZZA Hamza, Mme BESTEIRO Séverine donnant pouvoir à M. HUMBERT Christophe

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil :

Monsieur Matthieu NIOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est un établissement public responsable de l'aide sociale au niveau local.

Chaque année, la Commune apporte une subvention d'équilibre à cet Etablissement Public.

Au titre de l'exercice 2024, il vous est proposé d'octroyer au CCAS une subvention de 3 200 € qui contribuera principalement au financement du repas des aînés, des cadeaux pour les anniversaires des anciens de plus de 80 ans, de participer à l'achat de la carte avantage jeunes...

Au vu des éléments ci-dessus, je vous propose :

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présent.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire,
POURCHET Philippe



DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
de BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet
**Création d'une
commission cimetièrè**

Séance **du 30 janvier 2025**

L'an deux mille vingt cinq

Le 30 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de **DAMBENOIS**

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de **Monsieur POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Date de la convocation :	21/01/2025
Date d'affichage :	03/02/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s) :	12
Absent(s) :	2
Votant (s) :	13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absents excusés : M. BOUKHEZZA Hamza, Mme BESTEIRO Séverine donnant pouvoir à M. HUMBERT Christophe

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil :

Monsieur Matthieu NIOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Un travail important est à réaliser concernant la gestion du cimetière.

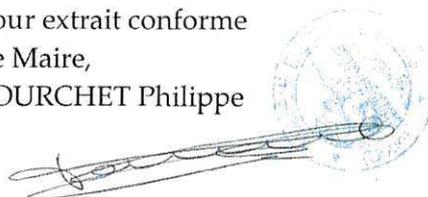
Un maximum d'informations sur les concessions serait nécessaire ainsi que l'achat d'un logiciel afin de mettre à jour les documents administratifs qui se fait actuellement manuellement.

Le Maire explique que ce travail doit servir de base à une commission pour prioriser et planifier la reprise d'emplacements. Le but serait de pouvoir débiter une procédure à la faveur des visites plus nombreuses au sein du cimetière durant la période de la Toussaint.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents la création d'une commission pour la gestion du cimetière qui sera composée de M. le Maire, Mme ROBERT Sophie, M. BALON David, M. NIOL Matthieu, M. HUMBERT Christophe et M. CHAILLET Jean-Marie.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire,
POURCHET Philippe



DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
de BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet
Solidarité avec la
population de Mayotte

Séance **du 30 janvier 2025**

L'an deux mille vingt cinq

Le 30 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de **DAMBENOIS**

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de **Monsieur POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Date de la convocation :	21/01/2025
Date d'affichage :	03/02/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s) :	12
Absent(s) :	2
Votant (s) :	13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BONILLA Jeannine, ROBE Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christc POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absents excusés : M. BOUKHEZZA Hamza, Mme BESTEIRO Séverine donnant pouv
Christophe

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil :

Monsieur Matthieu NIOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Dambenois tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

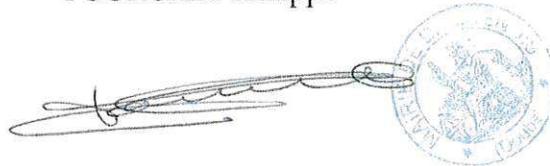
Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Dambenois contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 €
 - à la Protection civile,
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité des membres présent

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire,
POURCHET Philippe



DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
de BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet
**Tarifs encarts
publicitaires dans le
bulletin municipal**

Séance **du 30 janvier 2025**

L'an deux mille vingt cinq

Le 30 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de DAMBENOIS

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de **Monsieur POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Date de la convocation :	21/01/2025
Date d'affichage :	03/02/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s) :	12
Absent(s) :	2
Votant (s) :	13

Étaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absents excusés : M. BOUKHEZZA Hamza, Mme BESTEIRO Séverine donnant pouvoir à M. HUMBERT Christophe

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil :

Monsieur Matthieu NIOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin d'informations municipales est mis en page par Adeline artDcom, infographiste et édité par une imprimerie deux à trois fois dans l'année.

Pour pallier cette dépense, des encarts publicitaires ont été attribués à des commerçants ambulants exerçant à l'année sur le territoire communal.

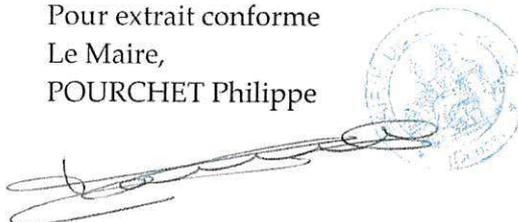
Le tarif proposé pour l'insertion d'un encart publicitaire est fixé par commerçant à :

- 100 € par an.

Le Maire propose de reconduire ce montant, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- EMET un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire,
POURCHET Philippe



DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELLARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
de BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet
**Autorisation relative aux
dépenses
d'investissement
effectués avant le vote du
budget primitif 2025**

Séance **du 30 janvier 2025**
L'an deux mille vingt cinq
Le 30 janvier
Le Conseil Municipal de la Commune de DAMBENOIS

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de **Monsieur POURCHET Philippe, Maire**
pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Date de la convocation :	21/01/2025
Date d'affichage :	03/02/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent (s) :	12
Absent(s) :	2
Votant (s) :	13

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absents excusés : M. BOUKHEZZA Hamza, Mme BESTEIRO Séverine donnant pouvoir à M. HUMBERT Christophe

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil :
Monsieur Matthieu NIOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permet aux collectivités sur autorisation de leur conseil d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des dépenses afférentes au remboursement de la dette (chapitre 16 et restes à réaliser).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le Maire précise que ces sommes permettront de régler des factures en cours ou à venir dans la limite de 73 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget commune 2025 dans la limite indiquée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 03/02/25

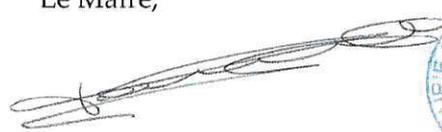
Recevoir
Levraut

ID : 025-212501886-20250130-479D2025-DE

N°479D2025

Ainsi fait et délibéré, mêmes jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Philippe POURCHET
Le Maire,



DEPARTEMENT
du DOUBS

Commune de DAMBENOIS
N° du Code Postal : 25600

ARRONDISSEMENT
de MONTBELIARD

Bureau distributeur SOCHAUX

CANTON
de BETHONCOURT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet
Création d'emploi :
rédacteur

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 30 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de DAMBENOIS

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

sous la présidence de Monsieur **POURCHET Philippe, Maire**

pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Date de la convocation :	21/01/2025
Date d'affichage :	03/02/2025
Conseillers en exercice :	14
Présent(s) :	
Absent(s) :	
Votant(s) :	

Etaient présents : MMES ANILE Corinne, BATTAGLIA Joëlle, BONILLA Jeannine, ROBERT Sophie, VILLANI Brigitte, MM. BALON David, CHAILLET Jean-Marie, DI BELLO Cédric, HUMBERT Christophe, NIOL Matthieu, POURCHET Philippe, SANDOZ Jérôme

Absents excusés : M. BOUKHEZZA Hamza, Mme BESTEIRO Séverine donnant pouvoir à M. HUMBERT Christophe

Il a été procédé conformément aux articles L-2121-11-12-17-25 et L-2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil :

Monsieur Matthieu NIOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le budget communal,
Vu le tableau des emplois,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur en raison des missions de la secrétaire général de mairie qui ne sont pas en adéquation avec un poste de catégorie C d'adjoint administratif.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 03/02/25



ID : 025-212501886-20250130-480D2025-DE

N°480D2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **la création d'un** emploi de rédacteur permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2025,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : rédacteur.,

Grade :rédacteur:

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, mêmes jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Philippe POURCHET
Le Maire,